DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N°2024-010
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 2 janvier autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n°2024-009 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2023-2-DT-IR-1-PRO – Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en calcul scientifique, est composé de la façon suivante :

- Eric Fleury, Président,
- Nadège Mesbah, Référente ressources humaines,
- Soraya Arias, Représentante du personnel,
- Mauricio Diaz, Responsable hiérarchique,
- Rémi Lacroix de l'Idris, Expert externe,
- Céline Grandmont, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 6 février 2024
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER

Domaine de Voluceau - Roquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

www.inria.fr